

ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

**Siège social : Office du Tourisme
05260 SAINT MICHEL DE CHAILLOL**

453 796 930

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31 décembre 2018

*Hervé Cortot, président
le 13 mars 2019*

Axe & Conseils

Commissaire aux Comptes inscrit près la Cour d'Appel de Grenoble

smontay.axeconseils@gmail.com – 06.08.91.21.19

Axe & Conseils – Stéphanie Montay – Micropolis – Bât Aurora – 05000 Gap

ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL

Siège social : Office du Tourisme

05260 SAINT MICHEL DE CHAILLOL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2018

Mesdames, Messieurs les Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons établi en date du 21 février 2019, un rapport dit « de carence » dans lequel nous indiquons l'impossibilité de procéder à la certification des comptes annuels et des rapports financiers, ceux-ci devant faire l'objet de modifications.

La version définitive des comptes présentés et annexés au présent rapport, n'a pas été validée par votre Conseil d'Administration, et est directement présentée à votre Assemblée générale.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Axe & Conseils

Commissaire aux Comptes inscrit près la Cour d'Appel de Grenoble

smontay.axeconseils@gmail.com – 06.08.91.21.19

Axe & Conseils – Stéphanie Montay – Micropolis – Bât Aurora – 05000 Gap

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports annuels du Conseil d'administration et du Directeur sur la situation financière de l'association et dans les autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Axe & Conseils

Commissaire aux Comptes inscrit près la Cour d'Appel de Grenoble
smontay.axeconseils@gmail.com – 06.08.91.21.19
Axe & Conseils – Stéphanie Montay – Micropolis – Bât Aurora – 05000 Gap

Sm page 215

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante

Stéphanie MONTAY
AXE & CONSEILS
Expert-comptable - Commissaire aux comptes
Micropolis - Bât/Aurora - 05000 GAP
smontay.axeconseils@gmail.com

Fait à Gap, le 8 mars 2019
Le Commissaire aux comptes
AXE ET CONSEILS, représentée par
Stéphanie MONTAY

Axe & Conseils

Commissaire aux Comptes inscrit près la Cour d'Appel de Grenoble
smontay.axeconseils@gmail.com – 06.08.91.21.19

Axe & Conseils – Stéphanie Montay – Micropolis – Bât Aurora – 05000 Gap

si page 3/15

Annexe 1 : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

**Siège social : Office du Tourisme
05260 SAINT MICHEL DE CHAILLOL**

453 796 930

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

**REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018**

Axe & Conseils

Commissaire aux Comptes inscrit près la Cour d'Appel de Grenoble

smontay.axeconseils@gmail.com – 06.08.91.21.19

Axe & Conseils – Stéphanie Montay – Micropolis – Bât Aurora – 05000 Gap

en page 515

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2018**

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'organe délibérant dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Stéphanie MONTAY
AXE & CONSEILS
Expert-comptable - Commissaire aux comptes
Micropolis - Bât Aurora - 05000 GAP
smontay.axeconseils@gmail.com

Fait à GAP, le 8 mars 2019
Le Commissaire aux comptes
AXE ET CONSEILS, représenté par
Stéphanie MONTAY

Axe & Conseils

Commissaire aux Comptes inscrit près la Cour d'Appel de Grenoble
smontay.axeconseils@gmail.com – 06.08.91.21.19

Axe & Conseils – Stéphanie Montay – Micropolis – Bât Aurora – 05000 Gap

in page 6/15

ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

**Siège social : Office du Tourisme
05260 SAINT MICHEL DE CHAILLOL**

453 796 930

ANNEXE AU RAPPORT

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31 décembre 2018

BILAN ACTIF

ASSOCIATION ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ACTIF	Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018			01/01/2017 au 31/12/2017
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	537	537		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	1 350		1 350	
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels	21 126	17 514	3 612	3 956
Autres immobilisations corporelles	9 487	9 487		
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL (I)	32 500	27 538	4 962	3 956
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens/services)				
Produits intermédiaires et finis	4 001	4 001		2 690
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 000		1 000	1 604
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.				7 500
Autres	90 974		90 974	79 609
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	71 008		71 008	123 099
Charges constatées d'avance (3)	1 540		1 540	607
TOTAL (III)	168 524	4 001	164 523	215 109
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	201 024	31 539	169 485	219 065

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an

page 2115

BILAN PASSIF

ASSOCIATION ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

PASSIF	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise	50 799	50 799
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	41 669	35 231
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	3 702	6 438
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise	11 250	13 750
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	574	1 716
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL (I)	107 994	107 934
Comptes de liaison		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement		
Sur autres ressources		
TOTAL (IV)		
DETTES (1)		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	8 137	11 112
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 302	62 595
Dettes fiscales et sociales	34 417	27 259
Redevables créditeurs		
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 515	166
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	120	10 000
TOTAL (V)	61 491	111 131
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	169 485	219 065

(1) Dont à plus d'un an
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont concours bancaires courants et solides créateurs de banques
(3) Dont emprunts participatifs

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOCIATION ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 au 31/12/18		Du 01/01/17 au 31/12/17		Variation N / N-1 en valeur en %	
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens	56 698	47 561	9 137	19		
Production vendue de services	2 351	2 612	-261	-10		
Production vendue de travaux						
Production stockée	1 311	-60	1 371			
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	504 023	393 086	110 937	28		
Reprises sur provisions, amorts, transferts de charges	810		810			
Cotisations						
Autres produits (hors cotisations)	34 750	20 896	13 855	66		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	599 943	464 094	135 849	29		
CHARGES D'EXPLOITATION (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks de marchandises						
Achats de matières premières et fournitures						
Variation de stocks de matières premières et fournitures						
Achats d'autres d'approvisionnements						
Variation de stocks d'approvisionnements						
Autres achats et charges externes *	233 505	190 074	43 431	23		
Impôts, taxes et versements assimilés		41	-41	-100		
Salaires et traitements	234 629	176 308	58 321	33		
Charges sociales	102 391	76 103	26 287	35		
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 990	2 631	-641	-24		
sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
sur actif circulant : dotations aux dépréciations	4 001		4 001			
Dotations aux provisions						
Subventions accordées par l'association						
Autres charges	20 747	13 847	6 901	50		
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	597 264	459 003	138 260	30		
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	2 679	5 091	-2 412	-47		
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)						
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)						
PRODUITS FINANCIERS						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	12	13	-1	-5		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de VMP						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	12	13	-1	-5		
CHARGES FINANCIÈRES						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilés	131	105	27	25		
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de VMP						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)	131	105	27	25		
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	-119	-92	-27	-30		

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOCIATION ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 au 31/12/18		Du 01/01/17 au 31/12/17		Variation N / N-1 en valeur en %	
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital	1 142	1 439	-297	-21		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	1 142	1 439	-297	-21		
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)						
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	1 142	1 439	-297	-21		
Impôts sur les bénéfices						
SOLDE INTERMÉDIAIRE	3 702	6 438	-2 735	-42		
+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉRIEURS						
- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES						
TOTAL DES PRODUITS	601 098	465 546	135 551	29		
TOTAL DES CHARGES	597 395	459 108	138 287	30		
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	3 702	6 438	-2 735	-42		
ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS						
Bénévolat	7 808	6 779	1 029	15		
Prestations en nature		979	-979	-100		
Dons en nature						
TOTAL PRODUITS	7 808	7 758	50	1		
CHARGES						
Secours en nature		979	-979	-100		
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Personnel bénévole	7 808	6 779	1 029	15		
TOTAL CHARGES	7 808	7 758	50	1		
TOTAL	3 702	6 438	-2 735	-42		

* Y compris :
 - Redevances de crédit-bail mobilier
 - Redevances de crédit-bail immobilier
 (1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de

1 142 1 439

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 169 485.05 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 3 702.46 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Ces comptes annuels ont été établis le 05/03/2019.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en tenant compte des règles spécifiques d'établissement et de présentation des comptes annuels définis par le règlement CRC 99-01 (norme en vigueur pour l'établissement des comptes annuels des associations).

Les comptes annuels au 31/12/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	20 à 30 ans
- Agencement et aménagement des constructions	20 à 30 ans
- Installations techniques	3 à 10 ans
- Matériels et outillages industriels	3 à 10 ans
- Matériels et outillages	3 à 10 ans
- Matériel de bureau	3 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Dépréciation du stock de livres et CD constatée pour la valeur totale, soit 4001€, car ces produits ne sont pas vendus pour leur valeur réelle mais sont souvent distribués gratuitement.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

51101 sont us

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CADRE A	IMMOBILISATIONS	TOTAL	V. brute des immob. début d'exercice		Augmentations	
					suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	537			1 350
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions					
	Sur sol propre					
	Sur sol d'autrui					
	Inst. générales, agencés & aménagés construct.					
	Installations techniques, matériel & outillage industriels		19 480			1 646
	Inst. générales, agencés & aménagés divers		3 782			
	Autres immos corporelles					
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau & mobilier informatique		5 705			
Emballages récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
	TOTAL		28 967			1 646
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					300
	TOTAL					300
	TOTAL GENERAL		29 504			3 296
CADRE B						
CADRE B	IMMOBILISATIONS	TOTAL	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			1 887	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions					
	Sur sol propre					
	Sur sol d'autrui					
	Inst. gal. agen. amé. cons					
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.				21 126	
	Inst. gal. agen. amé. divers				3 782	
	Autres immos corporelles					
	Matériel de transport					
	Mat. bureau, inform., mobilier				5 705	
Emb. récupérables & divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
	TOTAL				30 613	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières			300		
	TOTAL			300		
	TOTAL GENERAL			300	32 500	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES				
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, dévelop.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	537			537
Terrains					
Constructions					
Sur sol propre					
Sur sol d'autrui					
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels		15 524	1 990		17 514
Inst. générales agencem. amén.		3 782			3 782
Autres immos corporelles					
Mat. bureau et informatiq., mob.		5 705			5 705
Emballages récupérables divers					
	TOTAL	25 011	1 990		27 001
	TOTAL GENERAL	25 548	1 990		27 538

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
Frais d'établissements	TOTAL							
A. Immob. incorpor.	TOTAL							
Terrains								
Constr.								
Sur sol propre								
Sur sol autrui								
Inst. agenc. et amén.								
Inst. techn. mat. et outillage								
Inst. gales, ag. am div								
Matériel transport								
Mat. bureau mobilier inf.								
Emballages réc. divers								
	TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations								
	TOTAL GÉNÉRAL							
	Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés	57 000	57 000	
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	33 974	33 974		
Charges constatées d'avance	1 540	1 540		
TOTAUX		92 515	92 515	

Renvois (1) Montant - Créances représentatives de titres prêtés
des - Prêts accordés en cours d'exercice
(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	
Financières	1 540
Exceptionnelles	
TOTAL	1 540

PRODUITS À RECEVOIR

Les produits à recevoir sont des subventions d'exploitation (Etat, communes et sociétés civiles) et plusieurs recettes de concert à encaisser.

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	90 700
Disponibilités	
TOTAL	90 700

en page 12/15

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	50 799			50 799
Écart de réévaluations sans droit de reprise				
Fonds associatifs avec droit de reprise	13 750		2 500	11 250
Écart de réévaluations avec droit de reprise				
Réserves	35 231	6 438		41 669
Report à nouveau				
Résultat comptable de l'exercice antérieur	6 438		6 438	
Subventions d'investissement non renouvelables	1 716		1 142	574
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
TOTAUX	107 934	6 438	10 080	104 292

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	8 137	3 021	5 115	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	16 302	16 302		
Personnel & comptes rattachés	13 208	13 208		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	20 839	20 839		
Etat & autres				
Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	370	370		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	2 515	2 515		
Dettes représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	120	120		
TOTAUX	61 491	56 375	5 115	
Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exer.	2 972			
(2) Montant divers emprunts, dett/associés				

28 page 13/115

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Rémunération des trois plus hauts dirigeants bénévoles et salariés (Article 30 de la loi n°3006-586 du 23 mai 2006) :

- Au cours de l'exercice, un seul employé est dirigeant de l'association :
- Rémunération brute : 34 208.84 euros.
 - Indemnité pour frais de local : 2 244 euros.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ASSOCIATION ESPACE CULTUREL DE CHAILLOL

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Contributions volontaires en nature :

Seules les contributions qui ont pu être évaluées sont valorisées dans les comptes annuels.

Les contributions volontaires en nature constatées sur l'exercice sont :

- Le bénévolat :

Cela représente les heures effectuées par les bénévoles de l'association pour son compte lors des Week-ends Musicaux et lors du Festival de Chailloil.

Bénévolat effectué pendant le Festival :

Le volume d'heure effectué a été estimé à 389 heures réparti comme suit :

- Installation, rangement : 80 heures
- Trajets : 95 heures
- Tenue de la buvette et approvisionnement : 20 heures
- Aide régisseur : 8 heures
- Balades musicales : 50 heures
- Contrôle des entrées : 30 heures
- Organisation des pique-niques : 16 heures
- Affichage et tractage : 90 heures

Bénévolat effectué pendant les week-ends musicaux :

Le volume d'heure effectué a été estimé à 94 heures réparties entre l'affichage (70 heures) et le contrôle des entrées (24 heures).

Les heures de bénévolat effectuées par les membres du C.A. pour l'administration de l'association ont été évaluées à 62 heures. Elle sont réparties entre le repérage et l'élaboration des balades musicales (50 heures) et la tenue des réunions (12 heures).

Le taux horaire retenu pour l'évaluation du bénévolat sur l'exercice est le montant du SMIC horaire au 31 décembre 2017 soit 9,76€, avec un taux de charge de 45% (taux de charge moyen sur l'exercice)

Ainsi, le bénévolat est estimé sur l'exercice à 6 778.80€ dont 5 038.11€ pour le Festival, 1 146.31€ pour les Week-ends musicaux et 594.38€ pour les membres du CA.

- Les contributions volontaires en services :

Cela représente l'abandon des frais engagés par les bénévoles et les prestations de services réalisées à titre gratuit par les prestataires de services et partenaires.

L'abandon des frais engagés par les bénévoles sur l'exercice qui ont pu être valorisés s'élève à 1 484.30€.

en 2018
31/12/18